

C A N A D A

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MÉGANTIC

N° : 480-11-000078-189  
N° Dossier : 42-2401761

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**PERFECTION INC.**

Débitrice

c.

**KPMG INC.**

Syndic / Requéran

*Vu les allégées,  
pièces, représentations  
des procureurs des  
Syndic / Requéran*

*Requête accordée*

*Délai prorogé au 21 décembre 2018*

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI  
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION**

(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

*[Signature]*  
*registreur, M.L.*

**AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÈGEANT DANS  
ET POUR LE DISTRICT DE MÉGANTIC, LE SYNDIC / REQUÉRANT EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Débitrice opère une entreprise œuvrant dans le domaine de la confection de vêtements professionnels;
2. Sa principale place d'affaires est située au 101, avenue Perfection, dans la ville de Courcelles, district de Mégantic;
3. Le 19 juillet 2018, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (ci-après l'« **Avis d'intention** ») conformément aux dispositions de l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « *LFI* »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
4. Le délai de 30 jours pour présenter une proposition, prévu à l'Avis d'intention, devait se terminer le 20 août 2018;

REGISTRE DE GREFFE  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice MONTREAL

0375178-0093-1103

2018-11-08 50.00

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

*Delia FIS P.A.C.S.*  
Groleau Gauthier Plante S.E.N.C.R. Personne désignée par le greffier